

# Charte “Esprit du SEL” 2006

## **Le Système d’échange local (SEL),**

- \* c’est échanger autrement et librement,
- \* c’est privilégier le lien plutôt que le bien,
- \* c’est valoriser les savoirs, les savoir-faire et la responsabilité de chacun par la coopération, la solidarité et la réciprocité multilatérale.

## **Le Système d’échange local qui se réfère à la présente charte dite «l’esprit du Sel», exprime sa volonté de:**

- \* expérimenter et développer des pratiques d’échanges estimés en unités locales, sans argent, de manière loyale et équitable, au sein d’un territoire de proximité;
- \* faire vivre des valeurs solidaires fondées sur le dialogue, la confiance, la convivialité, le lien social, et la réciprocité au sein du groupe;
- \* fonctionner de manière démocratique et participative au moyen de structures transparentes et autogérées, en toute indépendance vis-à-vis des partis politiques et de mouvements religieux ou idéologiquement exclusifs;
- \* oeuvrer dans le respect des équilibres naturels tout en favorisant l’épanouissement des participants, dans le respect du rythme personnel de chacun.

Chaque SEL est autonome et s’engage à respecter les autres SEL et la richesse de leurs différences.